



Conseil de communauté

1^{er} octobre 2009

Compte-rendu

Convoqué par lettre du 25 septembre 2009, le conseil de communauté s'est réuni au L.A.C de LOCTUDY, le **jeudi 1^{er} octobre 2009** à 18 h 30.

Monsieur STANZEL remercie Monsieur PIETE pour son accueil. Le Maire de LOCTUDY explique que sa commune est actuellement en « bordée ». Dix-huit bateaux sont engagés de BREST à MENTON et participent à la régates des personnels des ports de plaisance. Il évoque ensuite les différents projets de la commune et notamment celui d'une salle omnisports qui sera construite sur la moitié du terrain de foot. Monsieur PIETE souhaite une bonne soirée à tous et laisse la parole à M. STANZEL.

« C'est un petit conseil ce soir par l'ordre du jour ;, l'assemblée se retrouvera le 12 novembre.

Mais deux questions importantes, Toul Car Bras, un dossier stratégique et la redevance spéciale des professionnels que l'on souhaite plus juste, plus équitable et incitant à la réduction des déchets. On fera également un point sur la saison estivale au travers de nos indicateurs, l'eau, les déchets. Pour la piscine on verra plus tard ».

Le Président souhaite également, au nom de la majorité, apporter un soutien de principe aux producteurs de lait qui sont dans la tourmente et faire part de son inquiétude sur l'évolution du service public de la poste, service de qualité, accessible à tous et sur toutes les parties du territoire.

« Sur notre travail à venir, notre feuille de route, notre calendrier, on va poursuivre le travail sur l'accessibilité ; dossier obligatoire et important ». Le Président en profite pour signaler que la première réunion de la commission accessibilité handicap s'est tenue les jours précédents et dans de très bonnes conditions.

« On va aussi devoir se prononcer sur nos investissements, prochainement avec la phase 2 de Lezinadou et assez rapidement avec la 4^{ème} déchetterie. »

Le Président évoque l'encombrement des déchetteries, victimes de leur succès. Il explique que la communauté de communes se penchera rapidement sur le projet des conteneurs semi-enterrés, plus respectueux de l'environnement et ayant moins d'impact visuel.

« On n'abandonne pas le stade, on ira bientôt visiter quelques installations. On se rendra aussi à GUELTAS pour observer des installations de traitement des déchets et au syndicat mixte Gâvres QUIBERON, pour la gestion des espaces naturels ».

Le Président souhaite aller vers un espace communautaire : *« Que veut-on faire ensemble ? Que doivent garder les communes ? Que doit faire la Communauté de Communes ? »*

M. STANZEL souhaite travailler rapidement sur un pacte communautaire et y associer l'ensemble des conseillers. *« Un diagnostic et une analyse de nos compétences, de notre territoire, de notre démographie, devront être réalisés. Envisage-t-on un projet a minima ou ambitieux ? »* Pour le Président, les choses seront ensuite beaucoup plus simples.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu.

Aucune observation. Le compte-rendu est adopté

Monsieur STANZEL, fait procéder à l'appel des présents.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRE, GAONAC'H, LASCHKAR, LE BERRE Nicolas
GUILVINEC	MM. BRUNOT, ROPITAU, TANNEAU, LE BALC'H
ILE TUDY	MM. GLOAGUEN & NIRPOT
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LAOUENAN, LE DREAU, MEHU & PIETE.
PENMARC'H	M. ANDRO, Mme LAZARD, MM. LE NY, OLIVIER, Mme QUEFFELEC, M. STANZEL
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme AYMER, MM. LE COQ & TIRILLY
PLOMEUR	Mme LAURENT, MM. SOURON & GARREC
PONT-L'ABBE	Mme BLANCHET, MM. CANEVET, COUIC, Mme LE BERRE Gaëlle, MM. LE FLOC'H & PAUBERT.
SAINT-JEAN-TROLIMON	MM. AUGÉ & CARIOU.
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, MM. CHEVRIER, CREPIN
TREGUENNEC	MM. BOUCHER & FLAGEUL
TREMEOC	MM. KERDRANVAT & l'HELGOUARC'H.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. PEOC'H (PENMARC'H) à Mme QUEFFELEC ; M. LUCAS (PLOBANNALEC-LESCONIL) à M. LE COQ

M. BINET (PONT L'ABBE) à M. CANEVET ; Mme MELL (PONT L'ABBE) à Mme BLANCHET

Absentes excusées suppléées : Mme TANGUY (LE GUILVINEC) par M. LE BALC'H ; Mme GOUZIEN (PLOMEUR) par M. GARREC

Avec 42 présents et 4 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 46. Le quorum est atteint.

Assistent également à la réunion :

- des conseillers communautaires suppléants : Mme ZAMUNER (LOCTUDY), M. LE COSSEC (SAINT JEAN TROLIMON), Mme le BERRE Marie-Thérèse (TREFFIAGAT) et LE CORRE (TREMEOC) ;
- Mme FEAT, DGS, Mme LAURENT, rédactrice à la CCPBS, M. PIMENTEL, chargé de communication
- Les représentants de la presse locale.
- M. LANCIEN, DGS de PLOBANNALEC LESCONIL

Le Président propose la candidature de Monsieur Denis SOURON aux fonctions de **secrétaire de séance**. Accord unanime du conseil.

Le Président demande à M. PIMENTEL de lancer le diaporama sur **les indicateurs** établis à partir de statistiques remis par la SAUR (en annexe) pour l'eau ou recueillis par les services et VEOLIA pour les déchets.

Monsieur PIETE commente les chiffres pour l'eau et notamment ceux des m³ en sortie d'usine de Bringall ; il précise que ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils concernent 12 communes mais aussi PLONEOUR LANVERN et BENODET (qui nous a acheté en 2008 : 1.600 m³ d'eau mais 30.000 m³ en 2009)

Pour M. PIETE, un autre élément est à prendre en compte, l'évolution du rendement qui a été de 90% en 2008, signe de casses et fuites moins nombreuses. Le vice Président fait un parallèle avec l'année 2003 qui avait connu beaucoup de casses

Il explique son attachement à voir la communauté de communes continuer à entretenir et à renouveler ses réseaux afin ne pas prélever plus que nécessaire et au final facturer peu.

Monsieur STANZEL se demande si l'évolution globale ne serait pas à la baisse ? Pour Monsieur PIETE, ce n'est pas certain ; *on verra après les relèves*. Le vice Président explique que cela dépend des dates de facturation qui peuvent entraîner une évolution d'une année sur l'autre.

Monsieur PIMENTEL lance le 2^e diaporama sur les **indicateurs déchets** (en annexe)

Monsieur SOURON prend la parole et commente les chiffres.

Concernant le volume de collecte des ordures ménagères collecté par semaine, les écarts sont peu marqués ; une baisse régulière des déchets collectés est cependant constatée.

Pour la collecte mensuelle des déchets l'on observe également une diminution de près de 1% depuis le début de l'année.

Par contre, la collecte des sacs jaunes est en progression par rapport à 2008, signe que le tri s'améliore.

La tendance à la baisse de la collecte du verre notoire depuis plusieurs années, se confirme. Pour le vice-Président, ces variations mensuelles peuvent s'expliquer par des dates différentes de passage du camion de collecte.

Pour finir, concernant le papier, l'on constate également une diminution du volume collecté qui peut s'expliquer par la baisse d'achat de magazines, de revues et l'effet des autocollants STOP PUB apposés sur les boîtes aux lettres.

M. OLLIVIER demande si le nombre de colonnes n'a pas varié, ce qui pourrait peut-être expliquer la baisse.

Pour M. STANZEL, il faut surtout tenir compte de la fréquentation touristique qui pour lui est un facteur indéniable de variation et à une influence directe sur les collectes.

Le Président laisse la parole à M. COUIC pour poursuivre l'ordre du jour.

Fixation du prix de vente au m² à TOUL CAR BRAS

M. COUIC rappelle la situation géographique de la zone d'activités de Toul Car Bras, toute proche de la station d'épuration du Guilvinec. Il insiste sur la vocation halieutique de la zone, dans une acception assez large : pêche, littoral...

Le vice-Président rappelle que les travaux d'aménagement sont actuellement en cours de réalisation.

Il fait un rapide historique du dossier et évoque les difficultés rencontrées pour faire aboutir le premier projet, notamment dues aux contraintes de la loi sur l'eau, avant de préciser les coûts d'aménagement (cf. rapport), le financement envisagé ainsi que les difficultés rencontrées pour recueillir les subventions.

Il explique que ce dossier a été étudié en Bureau et en commission développement économique. Il a été proposé de ne pas appliquer de modulation du prix mais un prix unique à 12.15 €/m².

Pour lui, c'est un prix d'équilibre correct et il demande au conseil d'entériner ce montant.

Monsieur STANZEL demande s'il y a des questions.

Mme BUANNIC souhaite savoir si la collectivité a été contactée par des acquéreurs potentiels.

M. COUIC répond par l'affirmative mais explique que ces prises de contacts n'ont pas encore abouti à ce jour. « *Les temps ne sont pas très favorables mais on espère des preneurs* ».

Le Président souligne l'effort financier important de la collectivité, nécessaire pour se donner la capacité d'accueillir les entreprises avec un plus pour l'agro alimentaire avec la possibilité de traiter les rejets à la station d'épuration du GUILVINEC.

Le Président met au vote.

Accord unanime de l'assemblée pour fixer le prix de vente au m² à 12.15 €.

Redevance spéciale, nouveau dispositif

M. STANZEL explique que ce nouveau dispositif sera mis en place au 1er janvier 2010 et rappelle qu'au-delà d'un certain seuil, la Communauté de Communes n'a pas obligation de collecter les déchets non ménagers : Les professionnels peuvent faire appel à une entreprise privée.

La collectivité pour cette activité se situe dans le régime concurrentiel et est tenue d'appliquer le juste prix. C'est un « *dossier sensible* » rappelle le Président.

Monsieur SOURON en convient et donne lecture du rapport préparatoire.

Il explique à l'assemblée le mode de calcul qui sera appliqué à ce nouveau dispositif et précise que la Communauté de Communes s'est appuyée sur l'étude d'optimisation ABBD qui a servi de base de travail pour les commissions.

Une pondération est appliquée pour tenter de limiter le nombre de passages en incitant au choix de conteneurs plus grands. La Communauté de Communes devrait sinon augmenter sa fréquence et ses moyens de collecte.

Pour résumer, M. CREPIN rappelle que le but est d'inciter le professionnel à s'équiper d'un bac plus grand afin de pouvoir stocker plusieurs jours et ainsi diminuer le nombre de tournées.

Monsieur STANZEL fait observer que c'est un sujet complexe et technique. Une brochure explicative a par ailleurs été éditée et sera remise aux professionnels.

Pour le Président, deux idées essentielles sont à retenir : appliquer le juste prix pour les professionnels et aller vers un contact personnalisé pour les inciter à réduire leur facture, à améliorer leur tri...

Monsieur LAOUENAN demande si une démarche de concertation a été faite en amont avec les professionnels.

Monsieur SOURON répond qu'il n'y a pas eu de contacts mais qu'un courrier préalable leur a été adressé voici quelques semaines.

Pour M. STANZEL, chaque cas est particulier, « *on aura sans doute des cas difficiles. On discutera* » avec chacun sachant que le professionnel peut faire appel à un autre collecteur que la Communauté de Communes.

Le Président met au vote.

Accord unanime du conseil pour valider ce nouveau dispositif et autoriser le Président à signer les conventions avec les professionnels.

Exonération de TEOM pour les professionnels assujettis à la redevance spéciale

Monsieur SOURON donne lecture du rapport et rappelle que cette délibération est prise tous les ans à pareille époque. Il renvoie l'assemblée à la liste des contribuables exonérés annexée au rapport.

Par rapport au dossier précédent, Monsieur SOURON précise que les professionnels assujettis à la redevance spéciale sont exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour leurs locaux professionnels.

Le Président demande s'il y a des questions et met au vote.

Accord unanime du conseil.

Avenant au marché d'exploitation de Lézinadou & convention transactionnelle

Monsieur GLOAGUEN prend la parole et explique que « *l'on est vraiment dans le formel* ».

Il rappelle que suite à une observation de la Préfecture concernant une erreur de représentation dans la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du 20 avril 2009, la collectivité a été amenée à résilier l'avenant validé par le conseil et à reprendre la procédure.

Le vice-Président demande à l'assemblée d'autoriser le Président à signer avec l'entreprise une convention transactionnelle permettant le règlement des prestations qu'elle a réalisées à ce jour.

Monsieur GLOAGUEN ajoute que VEOLIA s'est proposé de trouver de nouveaux clients à la communauté de communes, ce qui apporterait de nouvelles recettes à la collectivité.

Accord unanime du conseil.

Marché de traitement des encombrants de déchetteries et des refus légers de compostage - conventions transactionnelles

Monsieur GLOAGUEN explique que l'on est dans le même cas de figure et met au vote.

Accord unanime du conseil

Avenant au marché de contrôle technique des travaux de mise aux normes de Lézinadou

Monsieur GLOAGUEN donne lecture du rapport et met au vote. Il s'agit de prendre en compte le coût final des travaux qui excède la prévision initiale.

A l'unanimité, le conseil autorise le Président à signer l'avenant avec le bureau VERITAS.

Modification du tableau des effectifs

Monsieur CREPIN donne lecture du rapport et explique qu'il s'agit de se mettre en règle avec les textes en vigueur.

Le vice-Président rappelle que jusqu'à présent les postes d'éducateurs sportifs (ETAPS) étaient pourvus par des contractuels faute de titulaires du concours. Les contrats conclus à l'ouverture de l'établissement ayant expiré, la CCPBS a déclaré une vacance pour 8 postes d'ETAPS.

Il explique qu'un concours a été organisé en 2009 et que trois contractuels ont été reçus. Il propose à l'assemblée de les titulariser. Par ailleurs, suite à l'offre d'emploi, la CCPBS a retenu une candidature par mutation d'un ETAPS titulaire. Il propose de reconduire le contrat des non-titulaires pour un an à compter du 1er janvier 2010.

Monsieur PIETE demande si la collectivité a dû avoir recours au licenciement de personnel en poste.

Monsieur CREPIN répond par la négative, d'autant que, rappelle le vice-Président, sur 44 candidatures reçues, toutes ne répondaient pas au profil et que le personnel en place donne totalement satisfaction.

M. CREPIN ajoute que deux agents, l'un dans les services administratifs, l'autre dans les services techniques ont également obtenu des examens professionnels et propose de modifier le tableau des effectifs au 1er octobre.

Le vice-Président met au vote. Accord unanime.

Monsieur STANZEL explique qu'après deux années d'exploitation de la piscine communautaire, il envisage de lancer une étude de satisfaction et une réflexion sur la gestion. « *Comment les choses se passent, l'usager y trouve-t-il son compte ?* »

Questions diverses

Monsieur CANEVET demande la parole.

Il rappelle que durant 4 mois, les ordures ménagères ont été transportées à BRIEC et souhaite avoir des précisions sur le fonctionnement de l'usine pendant l'été.

Le Président concède que le fonctionnement a été quelque peu perturbé. Les premiers réglages après travaux, cumulés au pic estival ont effet engendré de petites tensions.

Monsieur GLOAGUEN reconnaît que l'usine n'a pas fonctionné à sa pleine capacité et a donc rencontrées quelques difficultés. L'afflux estival n'est pas une nouveauté mais les déchets se sont entassés dans la fosse déjà plus que pleine. Ces déchets ont alors générés beaucoup d'odeurs.

La Communauté de communes a même été accusée de procéder à des épandages. Tout le monde a été averti. La DRIRE s'est déplacée et a pu constater que les produits épandus ne venaient pas de l'usine.

Le vice-Président admet que tous les problèmes ne sont pas encore résolus, « *mais on espère qu'ils le seront rapidement* ».

Monsieur GLOAGUEN rappelle que le mode de traitement est différent. Le compost sera de meilleure qualité mais il faut s'attendre à une augmentation des refus de compostage qui eux, seront incinérés à BRIEC. Pour le vice-Président, « *bon an mal an, l'on va se rapprocher du prix de l'incinération* ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 H 40

A PONT-L'ABBE, le 28 octobre 2009

Le secrétaire,

Denis SOURON

Le Président,

Jean-Paul STANZEL



Communauté de Communes
Pays Bigouden Sud

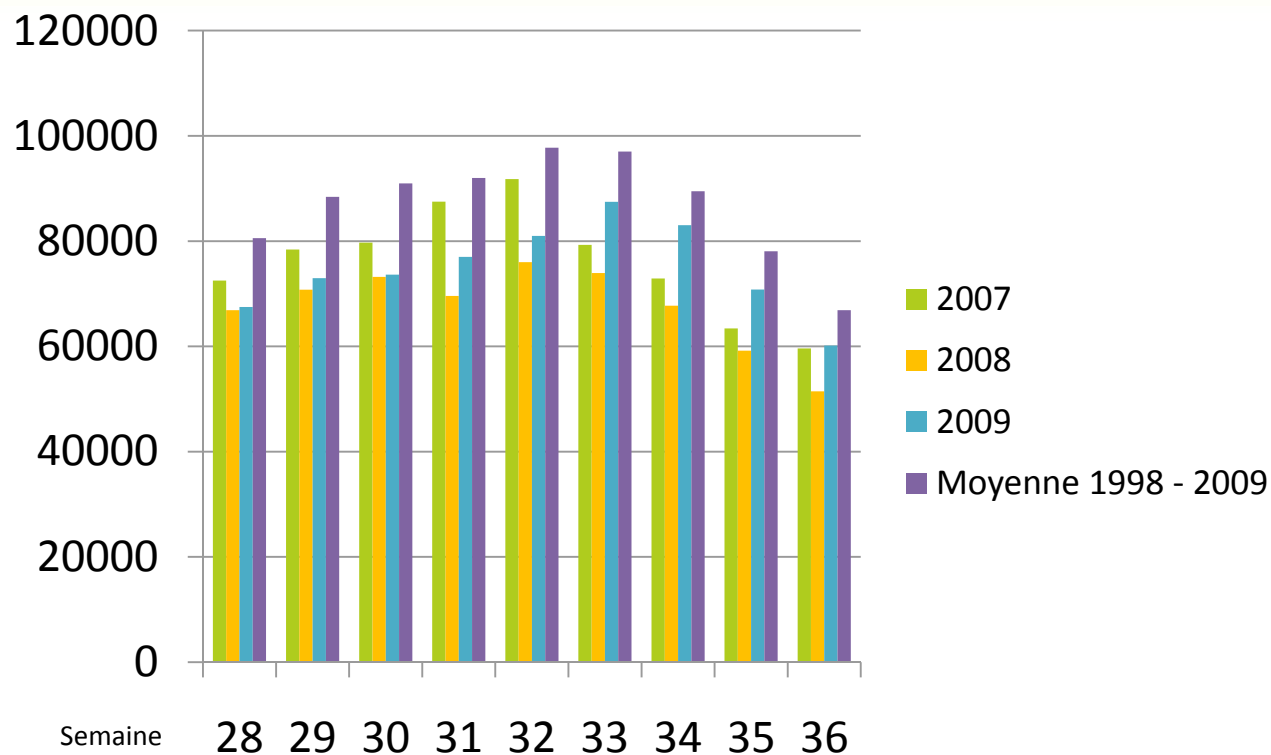
EAU - DÉCHETS

Les chiffres de l'été 2009

VOLUMES D'EAU HEBDOMADAIRES (SORTIE DE L'USINE DE BRINGALL)

Semaine	2007	2008	2009	Différence 2008/2009
28	72 500	66 869	67 476	+ 607
29	78 400	70 762	72 958	+ 2 196
30	79 700	73 202	73 618	+ 416
31	87 500	69 573	77 017	+ 7 444
32	91 800	75 989	80 979	+ 4 990
33	79 300	73 941	87 462	+ 13 521
34	72 900	67 735	83 017	+ 15 282
35	63 400	59 167	70 804	+ 11 637
36	59 600	51 452	60 167	+ 8 715
Total	685 100	608 690	673 498	+ 64 808

VOLUMES D'EAU HEBDOMADAIRES (SORTIE DE L'USINE DE BRINGALL)





COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES (EN TONNES)

Semaine	2007	2008	2009	Différence 2008/2009
27	264,24	260,59	249,95	- 10,64
28	316,43	287,86	291,21	+ 3,35
29	350,45	313,71	318,81	+ 5,10
30	356,51	337,91	326,19	- 11,72
31	367,52	349,60	352,21	+ 2,61
32	369,30	388,57	364,33	- 24,24
33	385,39	371,99	391,12	+ 19,13
34	379,93	383,62	372,80	- 10,82
35	307,67	332,03	335,40	+ 3,37
Total	3 097,44	3 025,88	3 002,02	- 23,86
				- 0,79 %



COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES (EN TONNES) SUITE

Mois	2008	2009	Différence 2008/2009
Janvier	922,08	885,61	- 36,47
Février	828,69	787,36	- 41,33
Mars	867,03	880,64	+ 13,61
Avril	963,15	969,62	+ 6,47
Mai	1 029,98	947,19	- 82,79
Juin	970,87	1 040,53	+ 69,66
Juillet	1 378,75	1 393,49	+ 14,74
Août	1 585,04	1 562,13	- 22,91
Total	8 545,59	8 466,57	- 79,02
			- 0,93 %



COLLECTE EMBALLAGES À RECYCLER EN SACS JAUNES (EN TONNES)

Mois	2007	2008	2009	Différence 2008/2009
Janvier	98,74	104,68	89,50	- 15,18
Février	75,84	75,12	74,34	- 0,78
Mars	87,68	78,58	85,64	+ 7,06
Avril	87,08	103,74	91,20	- 12,54
Mai	95,66	90,40	82,98	- 7,42
Juin	82,18	85,10	92,70	+ 7,60
Juillet	123,16	119,80	134,56	+ 14,76
Août	159,58	131,48	152,04	+ 20,56
Total	809,92	788,90	802,96	14,06
				+ 0,14 %



COLLECTE VERRE EN COLONNES (EN TONNES)

Mois	2007	2008	2009	Différence 2008/2009
Janvier	286,62	238,24	201,34	- 36,90
Février	149,14	152,24	156,18	+ 3,94
Mars	186,16	149,32	187,28	+ 37,96
Avril	208,16	215,54	183,92	- 31,62
Mai	219,12	224,42	207,22	- 17,20
Juin	187,12	181,16	197,18	+ 16,02
Juillet	294,90	322,38	247,08	- 75,30
Août	397,12	341,22	323,16	- 18,06
Total	1 928,34	1 824,52	1 703,36	- 121,16
				- 6,64 %



COLLECTE PAPIER EN COLONNES (JOURNAUX MAGAZINES, REVUES) (EN TONNES)

Mois	2007	2008	2009	Différence 2008/2009
Janvier	95,32	115,54	98,18	- 17,36
Février	78,16	93,74	97,06	+ 3,32
Mars	119,60	98,46	83,60	- 14,86
Avril	111,20	112,70	138,92	+ 26,22
Mai	97,66	127,52	105,22	- 22,30
Juin	120,20	100,36	88,40	- 11,96
Juillet	101,34	110,68	121,86	+ 11,18
Août	111,94	119,72	83,24	- 36,48
Total	835,42	878,72	816,48	- 62,24
				- 7,08 %